

» **mencemens** de la république Romaine ,  
 » l'armée participoit davantage à l'esprit des  
 » cités , & n'étoit pas encore assouplie au  
 » joug militaire , ce ne fut que par l'au-  
 » torité du serment , & avec le secours des  
 » idées religieuses , que les généraux vin-  
 » rent à bout de prévenir l'inconstance &  
 » la défection de ceux qui les suivoient  
 » à la guerre. Quelle que soit donc aujour-  
 » d'hui la puissance de l'honneur dans les  
 » armées , quelle que soit son influence dans  
 » ces champs de bataille , où les acteurs ,  
 » les témoins & les juges se touchent , &  
 » n'ont à pratiquer , à remarquer , à louer  
 » qu'une seule vertu , on ne sauroit en ti-  
 » rer aucune induction , applicable aux re-  
 » lations sociales , dont l'étendue est im-  
 » mense , & dont la diversité n'a point de  
 » bornes. D'ailleurs , il s'en faut bien que  
 » l'honneur militaire soit étranger aux prin-  
 » cipes généraux de morale ; & par consé-  
 » quent aux opinions religieuses , le plus  
 » ferme appui de ces mêmes principes ;  
 » car tous les sentimens , qui tiennent de  
 » quelque maniere à l'idée d'un beau sa-  
 » crifice , perdroient infiniment de leur for-  
 » ce , si la base universelle de nos devoirs  
 » étoit jamais ébranlée. ,

On ne peut qu'approuver la maniere  
 dont M. N. prouve l'insuffisance des loix  
 pour réprimer les crimes & les vices. Il y  
 a une observation sur-tout qui aura parti-  
 culièrement le suffrage des esprits justes ,  
 des ames pures & honnêtes , dont la con-  
 duite est au-dessus des motifs qui prennent  
 leur force dans la crainte de l'animadver-  
 sion de la justice publique. Après avoir